

Pour et contre le paquet fiscal

Autor(en): **Guyaz, Jacques**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **41 (2004)**

Heft 1599

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1019123>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La nature dans son parc

Les restrictions budgétaires stoppent l'ouverture de nouveaux parcs nationaux ou régionaux. Pourtant, ils ne coûtent pas chers comparés aux ressources englouties par le développement d'un tourisme polluant et mécanisé

La réalisation de nouveaux parcs nationaux ou régionaux est renvoyée à des temps meilleurs. Les économies budgétaires l'exigent. Car l'assèchement des finances publiques n'a pas seulement comme effet d'imposer des restrictions aux institutions existantes, il rend impossible l'éclosion de projets nouveaux. il tue l'innovation. Pas d'argent, pas de Suisse! La France, l'Autriche, l'Italie ont développé de grands parcs nationaux et régionaux, pour ne pas parler des grands exemples nordiques et américains. Leur expérience permet au moins d'approfondir ce concept et d'entretenir la flamme.

Le rapport à la nature

L'exploitation de la nature par l'homme peut être vécue comme culpabilisante. D'où la volonté rédemptrice de la laisser libre de toute intervention humaine dans des zones délimitées; même si le rapprochement des mots – la nature dans son parc – est révélateur de l'aspect volontariste et, en une certaine mesure, artificiel du projet, telle était l'intention au début du siècle passé: retrouver un coin de paradis sauvage. Le Parc national suisse en Engadine s'inscrit dans cette visée.

La pureté due à l'absence de toute intervention humaine est aujourd'hui remise en question. D'une part il n'y a pas de frontières étanches: les éléments, les animaux passent outre la limite du parc. D'autre part, la nature doit être protégée contre elle-même. Les roselières du lac de Neuchâtel et les marais, comme ceux de Lavours en France, exigent d'être entretenus et soustraits à l'arborisation. Des espèces animales peuvent être menacées de surpeuplement. Ainsi au concept de nature s'est substituée une volonté de préserver la bio-diversité dans des espaces définis. Si dans un espace très limité, une sorte de noyau dur, toute intervention humaine est encore bannie, autour, de vastes zones périphériques sont ouvertes à une exploitation agricole douce

et à un tourisme respectueux de règles strictes de comportement.

Les Muerans

Le grand prédateur des Préalpes et des Alpes, c'est le ski. Les espaces qui sont demeurés protégés sont ceux qui ont échappé à l'impérialisme des pistes, qui doivent être longues, diverses et communiquer entre elles par des remontées mécaniques à grand débit.

Une commune vaudoise a résisté à l'exploitation d'un superbe domaine skiable situé sur son territoire. C'est la commune de Bex qui a préservé Anzeindaz, le col des Chamois, le pas de Cheville qui mène à Derborence et tout l'espace du Pont-de-Nan et des Muerans.

Cette même région échappa aussi à l'emprise de l'armée qui voulut, en son temps, y installer une place de tir. L'opposition, recrutant dans tous les milieux, fut telle que les artilleurs bâchèrent leurs canons et leurs projets.

En 1970 déjà, le Conseil d'Etat vaudois voulut créer un parc alpestre dans cette ré-

gion. Mais le Conseil d'Etat valaisan s'y opposa; il imaginait en extrapolant l'expansion touristique de l'époque une route qui en altitude relierait toutes les stations touristiques de la rive droite du Rhône jusqu'à Derborence compris. Aujourd'hui les visées expansionnistes se sont calmées, le dossier pourrait être rouvert entre les deux cantons. Car il est possible d'aller de l'avant sans la Confédération.

L'argent

La mise en place des infrastructures d'un tourisme discret et non mécanisé, l'indemnisation de quelques exploitants, voire des collectivités qui renoncent à des profits plus faciles, coûtent quelque argent.

Mais qu'on calcule les sommes englouties depuis trente ans dans l'accès au glacier des Diablerets, transformé en boulevard, dénaturé, et ce que coûterait la création d'un parc des Muerans! La comparaison est révélatrice des choix de développement. Raison forte pour maintenir en première ligne le site des Muerans et affirmer sa priorité. *ag*

Pour et contre le paquet fiscal

La presse régionale a publié une pleine page de publicité contre le paquet fiscal de la part des gouvernements cantonaux de Suisse occidentale. Les noms des conseillers d'Etat qui soutiennent le référendum figurent en toute lettre. Pour Berne, Fribourg, Genève, le Jura et le Valais, tous les noms des membres de l'exécutif y figurent. A Neuchâtel, les deux élus libéraux, Sylvie Perrinjaquet et Pierre Hirschy n'en sont pas. Il en va de même pour le seul libéral du gouvernement vaudois, Jean-Claude Rochat.

Par contre, tous les UDC, Urs Gasche, Elisabeth Zölch-Balmer et Werner Luginbühl à Berne, ainsi que Jean-Claude Mermoud dans le canton de Vaud et l'indépendant populiste Pascal Corminboeuf à Fribourg, s'opposent au paquet fiscal. *jg*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:

Alex Dépraz (ad)
Carole Faes (cf)
André Gavillet (ag)
Yvette Jaggi (yj)
Olivier Simioni (os)
Jean-Christophe Schwaab (jcs)
Albert Tille (at)

Forum:
Almut Bonhage, NOMES

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
Presses Centrales Lausanne SA

Abonnement annuel: 100 francs
Etudiants, apprentis: 60 francs
@abonnement e-mail: 80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch

www.domainepublic.ch